

Extincteurs, robinet incendie armé et poste incendie additif

Protection incendie : les points essentiels pour une première intervention efficace

Un départ de feu peut rapidement désorganiser un site, interrompre l'activité et générer des pertes durables. Disposer de moyens de première intervention adaptés, accessibles et connus des équipes est un levier essentiel de maîtrise du risque. Ces moyens doivent être définis en fonction de la typologie des locaux, des activités exercées et des risques associés.

Les extincteurs

L'extincteur est le moyen mobile de première intervention le plus répandu, destiné à être utilisé rapidement par des personnes formées pour traiter un début d'incendie.

Les extincteurs doivent être bien positionnés et en adéquation avec les risques présents. Un extincteur n'est réellement efficace que s'il est adapté au type de feu. Une mauvaise adéquation peut réduire son utilité, voire aggraver la situation.

Les agents extincteurs et technologies

Les équipements de lutte contre l'incendie doivent être choisis selon la nature du risque (la classe de feu) :

- **Classe A** : solides (bois, papier, carton) ;
- **Classe B** : liquides inflammables et solides liquéfiables (essence, alcool, gaines électriques) ;
- **Classe C** : gaz (propane, butane) ;
- **Classe D** : métaux (magnésium, sodium) ;
- **Classe F** : huiles et graisses de cuisson ;

Le choix de l'agent extincteur dépend avant tout de la nature du risque. Eau, mousse, CO2 ou poudre n'ont pas la même efficacité selon la classe de feu.

Leur durée d'utilisation reste courte, de l'ordre de quelques dizaines de secondes. Leur efficacité dépend donc principalement de la réactivité à intervenir dès les prémices d'un départ de feu.

Cas particulier des feux de batteries Lithium

Les batteries lithium représentent un risque spécifique, avec une montée en température très rapide en cas d'emballement thermique. Une nouvelle classe de feu (classe L) a été définie en janvier 2026 afin d'améliorer la prise en charge de ces risques.

Les retours d'essais montrent que les extincteurs classiques sont souvent peu efficaces, tandis que le refroidissement à l'eau semble plus adapté pour limiter la propagation et le risque de reprise.

Ce type de risque illustre l'importance d'une stratégie de protection incendie dédiée.

Les RIA et PIA

Les Robinets d'Incendie Armés (RIA) et les Postes d'Incendie Additivés (PIA) sont des équipements fixes de première intervention contre l'incendie. Le PIA est une variante du RIA, qui utilise de l'eau additionnée à un agent émulseur pour créer de la mousse afin de combattre certains feux spécifiques : hydrocarbures, solvants, alcool.

Ces équipements fixes, alimentés en eau en permanence, permettent de traiter un départ de feu sur une durée plus longue avec une autonomie dimensionnée pour environ 20 minutes d'intervention et permettent d'atteindre des feux non accessibles avec des extincteurs et de refroidir des structures environnantes pour limiter la propagation de l'incendie.

Ils concernent principalement les Etablissements Recevant du Public (ERP), IGH (Immeuble de Grande Hauteur), les bâtiments industriels, les locaux tertiaires, ou les entrepôts et bâtiments à risques spécifiques.

Cadre réglementaire : les repères utiles

Le Code du travail article (article R4227-28) impose à l'employeur la mise en place de mesures adaptées pour combattre un début d'incendie, en particulier, la mise en place obligatoire d'extincteurs (article R4227-29). Le Code du travail prévoit également la possibilité d'installer des RIA si nécessaire (article R4227-30). Une formation spécifique des collaborateurs à la manipulation des extincteurs doit notamment être réalisée.

Leur implantation, leur maintenance et leur conformité sont encadrées par des normes, des référentiels avec également des règles spécifiques aux ERP et aux IGH.

Les référentiels APSAD R4 (extincteurs) et APSAD R5 (RIA et PIA) définissent les règles à suivre pour la conformité des installations (N4 / N5), et imposent la réalisation d'un contrôle annuel par un organisme agréé (comptes-rendus de vérification Q4 / Q5).

En résumé

Une protection incendie performante repose sur :

1. Une analyse correcte et pertinente des risques
2. Un choix et un dimensionnement adaptés des équipements de première intervention
3. Une maintenance et un contrôle régulier pour répondre aux exigences
4. Une bonne connaissance par les utilisateurs

La ligne de services Risk Consulting de Marsh Risk se tient à votre disposition pour approfondir ces thématiques tout en tenant compte de votre secteur d'activité et de la stratégie de votre entreprise.

Pour découvrir nos solutions d'accompagnement, vous pouvez vous rapprocher de votre chargé de clientèle ou nous contacter via l'adresse suivante: PRC@marsh.com

À propos de Marsh Risk

Marsh Risk est une société de Marsh (NYSE : MRSH), un leader mondial de services professionnels en risques, réassurance et gestion de capital, ressources humaines et investissements, ainsi que du conseil en stratégie, accompagnant des clients implantés dans 130 pays. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 27 milliards de dollars et plus de 95 000 collaborateurs, Marsh aide ses clients à bâtir la confiance pour réussir grâce à la puissance de la perspective. Pour plus d'informations sur Marsh Risk, rendez-vous sur marsh.com, ou suivez-nous sur LinkedIn et X.

Marsh SAS est soumise au contrôle de l'ACPR. Orias n° 07001037. Consulter les mentions légales sur [Marsh.fr](https://marsh.fr). Tous droits réservés. © Copyright Marsh 2026.